27èmes Journées européennes du GERPAC

27th European GERPAC conference

2 - 4 octobre 2024

Note d'information afférente aux attestations et feuilles de présence - QUALIOPI

Depuis 2024, le GERPAC est reconnu comme organisme de formation et dispose à ce titre de la certification QUALIOPI.

Par ailleurs, deux sessions DPC sont également validées pour les pharmaciens cette année.

Dans le cadre des 27èmes journées européennes du GERPAC, chaque participant a pu scanner un QR code et signer, pour attester de sa présence lors des 4 demi-journées constitutives des sessions de formation.

Une attestation de présence est remise à chaque participant. Le temps indiqué sur l'attestation (5h25) correspond aux sessions suivantes inscrites dans le programme pédagogique :

- Le mercredi après midi 2 octobre : Un atelier (1h30), labellisé « DPC parcours CNP » - Agrément 2024-A1.3-030
- le jeudi matin 3 octobre : La session plenière sur les biothérapies (1h40), labellisée « DPC parcours CNP » - Agrément 2024-A1.3-030
- le jeudi après midi 3 octobre : La session plenière sur les retours d'expériences (1h)
- Le vendredi matin 4 octobre : La session plénière « étude de cas » le vendredi matin (1h15)

Les 5h30 de communications courtes, de présentation des travaux de Master2 et de sessions orales e-poster, réparties tout au long des 4 demi-journées ne sont pas comptabilisées dans les temps enregistrés sur les attestations, ne rentrant pas dans le programme pédagogique et le cahier des charges QUALIOPI (programme du congrès accessible à chaque participant, disponible sur gerpac.eu).

Les feuilles de présence correspondant aux sessions labellisées pour le DPC sont remises aux pharmaciens, pour valider leurs parcours DPC (plus d'information : https://www.ordre.pharmacien.fr/les-communications/focus-sur/les-actualites/le-nouveau-parcours-dpc-du-cnp-pharmacie).

Pour le GERPAC,

Damien Lannoy référent formation DPI QUALIOPI